

# POLICULTURES

Février 2014

La LETTRE DES POLITIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES.

Numéro 180

La résurrection du Centre national de la musique, page 5 > Intermittence : la guerre des positions, page 6 > La chronique de Jacques Bertin : anniversaires, page 7 > Évian : une histoire de famille, page 8 > Angers : triennale de tapisserie, page 9 > L'année des monuments nationaux, page 10 > La Cour des comptes et les Beaux-arts, page 12 > La bonne gestion de la Cinémathèque, page 13 > 1001 notes, plus qu'un festival, page 14 > Un mois culturel en bref, page 15 > Intermittents, un siècle de luttes, page 16 >

## PUBLIC

Le musée du Louvre ne sera plus gratuit, un dimanche par mois, la moitié de l'année. Raisons invoquées : l'effet d'aubaine pour les touristes, une trop grande fréquentation nuisible à la qualité de la visite.

Nous prenons certes ces raisons pour argent comptant. Mais nous constatons aussi qu'elles ont pour effet de faire entrer quelques recettes supplémentaires dans les caisses du musée. Ces petits profits sont les bienvenus alors que la rigueur budgétaire réduit les subventions de l'État aux grands établissements culturels publics, et qu'on va chercher des ressources partout où on peut les trouver. Au-delà du Louvre, symptôme inquiétant, ce sont les fondements des politiques publiques qui sont touchés.

La politique de démocratisation de la culture ne passe pas seulement par les prix. Cela a été beaucoup dit, surtout par ceux qui les ont fortement augmentés. On sait que les musées ont, depuis dix ans, considérablement accru leurs tarifs. On sait aussi que la gratuité, quand elle a été appliquée, a produit des effets positifs. Le dimanche gratuit au Louvre avait légèrement déplacé les lignes du spectre social des visiteurs - ce peu était beaucoup - et la gratuité des collections permanentes des musées de la Ville de Paris en a doublé la fréquentation. Que certains visiteurs reviennent plusieurs fois, on a de la peine à

suite page 16

## DÉCENTRALISATION, LANGUE : LE MODÈLE BRETON

Deux actualités qui se rencontrent : l'Assemblée nationale adopte une proposition de loi ouvrant la porte à la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires; la loi de modernisation de l'action publique territoriale, adoptée elle aussi par l'Assemblée nationale et publiée au J.O. fin janvier, ouvre la possibilité de délégations de compétences de l'État au profit des collectivités territoriales.

Deux sujets sensibles dans une France où le jacobinisme reste fort. Accepter les langues régionales, ce serait comploter contre l'unité nationale. Mettre le doigt dans l'engrenage de délégations de

compétences, ce serait commencer de démanteler l'État, ou, pour le moins, de l'affaiblir dangereusement.

Sur ces deux sujets, la Bretagne est en pointe. C'est l'effet des manifestations qui l'ont secouée, et qui ont conduit en décembre dernier à la signature du "Pacte d'avenir pour la Bretagne". Le Pacte, dans son volet culturel, prévoit un renforcement de l'action pour les langues de Bretagne (le breton et le gallo), et les délégations de compétences qui ont provoqué tant de remous.

**Lire nos pages focus 2 à 5**



2014, grande année de commémorations, avec le centenaire du début de la Grande Guerre mais, aussi, le soixante dixième anniversaire du début de la libération de la France en 1944. La Cité de la Mer, à Cherbourg, s'inscrit dans cette commémoration (lire page 11). Ci-dessus : vestige sur la plage d'Utah Beach.

# DÉCENTRALISATION, LANGUE : LE MODÈLE BRETON

Le "Pacte d'avenir pour la Bretagne" (*Emglev evit dazont Breihz* en breton) a été signé en décembre dernier à Rennes par le Premier ministre et le président du Conseil régional. Il comprend un volet culturel ("affirmer l'identité culturelle de la Bretagne"), qui retient l'attention par les deux conventions qu'il prévoit, liées l'une et l'autre à une actualité sensible : une "convention spécifique pour la langue bretonne", et une convention spécifique pour la culture portant sur les années 2014 - 2020, où figure une possibilité de délégation de compétences de l'État.



## L'ESPOIR POUR LA LANGUE

L'Assemblée nationale a adopté, à une très large majorité, la proposition de loi qui ouvre la voie à la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Cette proposition de loi a peu de chance de suivre son parcours jusqu'au bout. Mais, si le Sénat suit l'Assemblée nationale dans les mêmes proportions, elle dégage l'horizon pour le gouvernement, qui pourra alors, sans craindre l'échec, déposer un projet de loi constitutionnelle devant le Congrès, c'est-à-dire la réunion des deux Chambres. C'est un moment important dans le combat obstiné que mènent les défenseurs des langues régionales, menacées dans leur existence même et qui ont besoin d'un effort déterminé des pouvoirs publics pour redresser la situation. Le principal de l'effort, depuis les premières lois de décentralisation, a été le fait des collectivités territoriales.

Parmi celles-ci, les collectivités bretonnes, qui ont pratiqué des politiques de soutien actives depuis de nombreuses années. En matière de langue, il faut en effet faire à la Bretagne le crédit de sa constance. Pour s'en tenir au passé récent, deux documents marquent les dix dernières années. En 2004, un premier rapport sur la politique linguistique est approuvé à l'unanimité par le Conseil régional. Le breton et le gallo sont alors reconnus "langues de Bretagne" à côté du français. Ce plan était relayé, en 2012, par un rapport d'actualisation. Ce dernier demande le droit à l'expérimentation, et revendique explicitement la ratification de la charte des langues régionales par l'État. Il ne faut pas s'étonner que des députés bretons aient été en pointe dans la rédaction et le vote de la proposition de loi que vient d'adopter l'Assemblée nationale. On ne s'étonnera pas non plus que, dans la

discussion sur la loi de modernisation de l'action publique territoriale, la ministre responsable, la Bretonne Marylise Lebranchu, ait donné en exemple de délégation de compétence envisageable ce qui pourrait entrer dans une politique de la langue. C'est sans surprise qu'on trouve, dans le "Pacte d'avenir pour la Bretagne", une convention spécifique sur les langues. Il est précisé que cette convention "portera notamment sur la formation et le recrutement d'enseignants des langues de Bretagne, sur le développement de l'enseignement bilingue ainsi que sur le soutien à l'action de l'Office de la langue bretonne"

### UNE POLITIQUE CONFORTÉE

Le Conseil régional de Bretagne a une vice-présidente chargée des langues de Bretagne, Lena Louarn, qui est aussi présidente de l'Office de la langue bretonne. "Je suis confortée dans ce que je fais", se réjouit-elle. Quand le Premier ministre est venu signer le Pacte, cela a été un moment historique et grave. Il a co-signé le développement de l'enseignement bilingue, dont on s'occupe depuis des années. Le ministère de l'éducation nationale devra maintenant prendre en compte le travail réalisé". Lena Louarn ajoute : "On travaillait dans l'urgence, d'une année sur l'autre. On pourra mettre en place un vrai programme d'enseignement partout où il y a des manques". Elle espère aussi que la convention pourra conforter l'Office de la langue bretonne, qui compte 26 employés là où, selon elle, il en faudrait 50.

Qu'attendre des délégations de compétences, comment en user ? "Si on l'avait pour l'éducation - qui est le point vital, celui qui

**suite de la page deux**

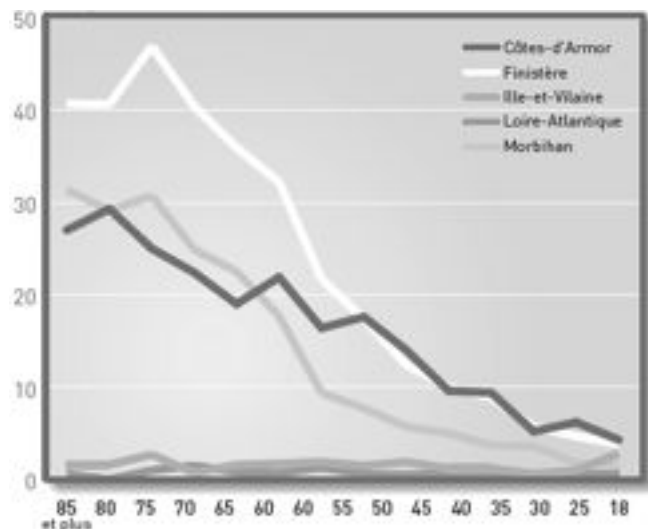
# LE MODÈLE BRETON

entraîne tout le reste - on aurait plus de facilités pour la diffusion sur tout le territoire. Mais la convention permet déjà de faire quelque chose d'harmonieux".

Quant à la ratification de la charte des langues régionales et minoritaires, Lena Louarn y voit "une dimension symbolique très forte. La France reconnaît ses langues historiques et ne confond plus unité et uniformité... Les livrets de famille ou la signalisation routière bilingues ne portent aucun préjudice à la langue française. Au contraire. La langue principale est mise en valeur, et l'autre la soutient". Mais la ratification, si elle intervient, "devra être suivie de textes législatifs confortant l'action de la Région et des autres collectivités territoriales pour l'enseignement et la vie publique".

Que l'action commune de l'État et des collectivités territoriales soit nécessaire pour le maintien en vie des langues régionales, les statistiques sont là pour le démontrer. En dépit des actions volontaires

au niveau régional ou local, le déclin est difficile à enrayer, mais la tendance va dans le bon sens. En 1999, selon l'INSEE (recensement), on comptait 264 000 locuteurs de breton, soit 8% de la population de Bretagne. Et les trois-quarts



Pourcentage de locuteurs de breton par département suivant les classes d'âge en 1999 Office public de la langue bretonne source Une politique linguistique pour la Bretagne rapport d'actualisation mars 2012

de britophones avaient plus de 50 ans. En 2007, selon un sondage, les britophones n'étaient

plus que 5%, concentrés pour l'essentiel dans le Finistère et les Côtes-d'Armor. Et pourtant, un frémissement est perceptible quelques années plus tard. C'est ainsi que, grâce au développement de l'enseignement bilingue, les locuteurs de breton sont passés de 0,7% des moins de 18 ans en 1999 à 1,6% en 2010. Ceci, alors que les objectifs chiffrés n'ont pas été atteints. Le rapport de 2004 espérait 20 000 élèves en 2010 ; ils n'ont été, cette année-là, que 13 000 dans les filières bilingues. Mais ils sont actuellement plus de 15 000 : la progression, plus lente que prévu, est réelle.

Un espoir, donc, pour l'identité bretonne, avec la loi, le Pacte et la perspective de ratification de la Charte européenne des langues minoritaires ? "Tous les soulèvements en Bretagne depuis un an ont apporté de l'eau à notre moulin", avance Lena Louarn. Pour qui "le Gouvernement a senti qu'il fallait faire quelque chose. Le Pacte a enclenché un nouveau regard sur les régions".

## DES LANGUES MENACÉES

272 000 : c'est, selon le ministère de l'éducation nationale, le nombre d'élèves qui apprennent une langue régionale à l'école, de la maternelle à la terminale. C'est peu, si on pense que, pour sauver les langues, c'est désormais par l'école, plus que par la famille, que tend à se faire la transmission. Tour d'horizon.

**Alsacien** : en 2012, selon une enquête, 43% des habitants de l'Alsace se déclaraient dialectophones. Ils étaient encore 61% en 2002. Et l'analyse par tranches d'âges était inquiétante : 74% des plus de 60 ans étaient dialectophones, mais seulement 12% des 18-29 ans, et 3% des 3 - 17 ans. Dans les trois grandes agglomérations (Strasbourg, Mulhouse, Colmar) moins du tiers des adultes parlent l'alsacien.

**Basque** : le nombre de locuteurs a diminué de 15 000 entre 1991 et 2001, jusqu'à représenter

moins du quart des habitants du pays basque. C'est sur les jeunes que s'est centrée la reconquête. Selon l'Office public de la langue basque, 9250 élèves, soit 36% du total, suivaient un enseignement en langue basque à la rentrée 2013 - 2014. 45% des élèves sont touchés à l'école maternelle. Une préoccupation : la tendance à une certaine désaffection à l'entrée au collège.

**Catalan** : dans les Pyrénées-Orientales, 150 000 locuteurs recensés, pour 450 000 habitants. Mais le département subit une très forte immigration. Il existe une vraie demande, mais pas de politique active : l'enseignement bilingue ne touche que 7% des élèves du primaire.

**Corse** : la Corse est dans une situation particulière. C'est, des langues régionales, celle qui résiste le mieux ; près d'un adulte sur deux le parlait encore en 1999, année

d'accélération de la politique de la langue. Mais cela n'empêchait pas la position d'être moins solide. Aujourd'hui la quasi-totalité des écoles offrent un enseignement du corse.

**Occitan** : c'est la plus grande nébuleuse, couvrant tout le sud, à l'exception du Pays basque et du Roussillon (catalanophone) ; En 2010, une enquête révélait que 18% des Midi-Pyrénéens étaient occitanophones, alors que 32% disaient avoir des notions d'occitan. Parmi les jeunes (15 - 29 ans), 7% parlent l'occitan sans difficulté, mais 15% l'écrivent. Il y a bien là la trace de l'influence de l'école. Mais la famille reste le premier vecteur de transmission : 36% ont appris l'occitan à l'école, et 60% dans la famille. Mais la transmission a été faite par les grands-parents et non par les parents.

# LE MODÈLE BRETON

## La région candidate dès maintenant à des délégations de compétence

**Région pilote en matière de délégation de compétences dans le domaine culturel, la Bretagne souhaite aller vite. Premiers objectifs pour la fin de l'année.**

La convention sur la culture comprise dans le Pacte pour l'avenir de la Bretagne a attiré l'attention, en particulier, parce qu'elle prévoit la possibilité de déléguer des compétences de l'État à la Région, "sur un périmètre à définir conjointement" et "dans le cadre des dispositions de la future loi de décentralisation". Ce n'est que l'un des éléments d'un projet à extension large, qui vise à fixer un cadre commun pour plusieurs années, une vision stratégique des actions que l'État et la Région seront amenés à conduire ensemble. La convention doit reposer, dit le pacte, sur :

- une gouvernance partagée
- "la reconnaissance des spécificités du développement culturel en Bretagne";
- "la recherche d'une simplification administrative".

Et le Pacte précise que "Dans le cadre des dispositions de la future loi de décentralisation, une délégation de compétences sera possible sur un périmètre à définir conjointement".

Quelques jours après la signature de ce Pacte, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi dit "MAPAM" (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), la loi étant publiée au J.O. le 28 janvier. La loi, qui réaffirme par ailleurs la compétence générale des départements et des régions, affirme bien, en effet, ce principe de délégation de compétences ("Sauf lorsque sont en cause des intérêts nationaux, l'Etat peut

déléguer par convention à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en fait la demande l'exercice de certaines de ses compétences. Les compétences déléguées en application du présent article sont exercées au nom et pour le compte de l'Etat".

En Bretagne, la préparation des conventions du domaine culturel prévues par le Pacte est engagée. "On rentre maintenant dans la traduction concrète des alinéas", explique Jean-Michel Le Boulanger, vice-président du Conseil régional en charge de la culture. Avec pour objectif des avancées dès cette année.

Et, pour commencer, un travail de défrichage avec la Direction régionale des affaires culturelles. "On va essayer, avec la DRAC, d'identifier d'éventuels doublons", précise Jean-Michel le Boulanger. Un exemple : le cinéma. La Région a sa politique de soutien à la production et à la diffusion, la DRAC, relais du CNC, aide des manifestations de cinéma. "Est-il justifié que l'État garde une petite antenne cinéma déconcentrée ?", demande Jean-Michel Le Boulanger.

Le principe de la délégation de compétences ne plait pas à tout le monde. Mais Jean-Michel Le Boulanger constate que les réactions sont contrastées. Il a relevé "deux formes de contestation : celle de syndicats nationaux qui craignent que la délégation conduise à déshabiller l'État ; mais aussi en Bretagne, la crainte inverse qu'il n'y ait que délégation là où il pourrait y avoir transfert... Mais, ajoute-t-il, depuis décembre, on a à diverses reprises rencontré les syndicats nationaux, et le climat est apaisé". On sait, dit-il, qu'il y a une sensibilité particulière dans le spectacle vivant, et on ne brusque rien.

La convention a un volet "simplification administrative". Il devrait notamment intéresser les porteurs de projets. L'idée à leur intention est, après concertation avec l'État, les départements et les communes, de leur proposer un dossier unique de demande de subventions. Un dossier qui passerait par internet, et éviterait les navettes. "Si possible dès la fin 2014", avance Jean-Michel Le Boulanger.

Le Pacte indique que "Le développement d'une offre audiovisuelle régionalisée est retenu parmi les domaines pouvant faire l'objet d'une expérimentation". Cette offre, selon le vice-président de la Région, doit être envisagée sous trois aspects :

- France 3, dont l'évolution est en cours : "on souhaite que le fait régional soit réaffirmé".
- les télévisions locales. Elles existent, elles sont liées à la Région par des contrats d'objectifs et de moyens. "Nous souhaitons que ces télévisions locales développent des programmes liés au fait régional".
- la présence de la Bretagne sur le net. "Nous souhaitons créer une plateforme liée aux autres diffuseurs (FR3 et les télévisions locales), présentant les programmes de ces télévisions, et les enrichir sur le net".



# LA RÉSURRECTION DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

**Un CNV renforcé devrait remplir les fonctions qui auraient dû être confiées au Centre national de la musique, projet du précédent gouvernement qui avait été très contesté et abandonné par Aurélie Filipetti**

Écarté par la ministre de la culture dès sa prise de fonction, le projet de Centre national de la musique refait surface, sous une autre forme, à la plus grande satisfaction des professionnels. Recadré, le projet devrait se traduire par un renforcement de l'actuel CNV, Centre national des variétés, de la chanson et du jazz. A ses attributions concernant le spectacle vivant viendrait s'ajouter une compétence pour la musique enregistrée.

L'annonce de ce nouveau schéma a été faite aux professionnels alors que, à la veille du MIDEM, ils s'apprêtaient, au sein de leur collectif TPLM (Tous pour la musique) à tenir une conférence de presse qui aurait dû juger 2013 comme une année blanche pour l'action des pouvoirs publics. C'est donc à ce fait nouveau que la première partie de la conférence de presse a été consacrée, avec des commentaires à la fois satisfaits et prudents. "C'est une très grande joie, mais avec quelques questions, commente TPLM, Les questions

; combien, quand, comment ? " Sur le quand, il y a des exigences: "s'il n'y a rien avant 2015, le compte n'y sera pas".

Le directeur du CNV, Jacques Renard, sollicité de donner son avis, se déclare lui-même particulièrement satisfait: "Cela fait deux ans, rappelle-t-il, que je plaide pour que ce soit le CNV qui ait cette mission".

## LA QUERELLE DES QUOTAS

TPLM ne manque pas, par ailleurs, de sujets de préoccupation. A commencer par la présence de la musique dans les medias. Un adversaire: la concentration. Et une dent contre le CSA, qui propose d'assouplir les obligations de quotas de chanson francophone pour certaines radios, en arguant de la faiblesse de la production. Faux, s'insurge le président de TPLM, appuyé par Jean-Noël Tronc (SACEM) qui donne des chiffres: la production francophone a atteint l'an dernier 16 000 titres, dont plus de 1000 ont été envoyés aux radios. Alors que les radios jeunes

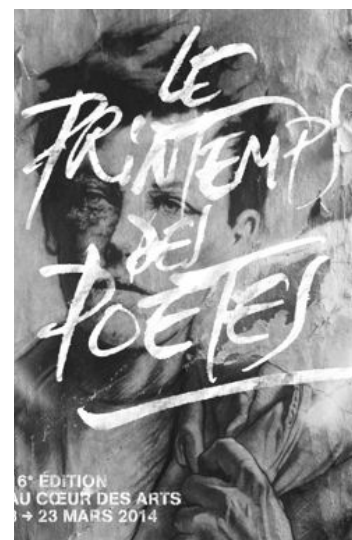
ont concentré les deux tiers des nouveautés sur dix titres, et que 50 titres ont représenté la moitié de la diffusion de l'ensemble des radios. "Va-t-on remettre en question le seul mécanisme de régulation?", s'inquiète TPLM. Et puis, toujours l'épineuse question de la musique à la télévision. "Même sur les chaînes publiques, un jeune chanteur ne peut pas passer avant 23 heures", s'insurge TPLM.

## L'AUDIOVISUEL, PREMIÈRE SOURCE

Un sondage réalisé à l'initiative de la Sacem et rendu public à la veille du Midem donne du poids aux protestations de TPLM contre les pratiques audiovisuelles. Ce sondage sur les Français et la musique indique en effet, notamment, que pour 75% d'entre eux, les médias audiovisuels restent leur première source d'information. Pour 60%, la radio "occupe la première place pour découvrir nouveaux titres et nouveaux talents".

## RENDEZ-VOUS

PRINTEMPS DES POÈTES



Plus vaillant que jamais, le Printemps des poètes, pour sa 16ème édition, célébrera les rapports entre la poésie et les autres arts, et rendra hommage à Max Jacob, disparu il y a 70 ans au camp de Drancy.

**8 au 23 mars**  
**France, et ailleurs...**  
[www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)

## SALON DU LIVRE

C'est l'Argentine qui est cette année le pays invité du salon du livre de Paris. L'occasion de saluer une grande littérature, celle notamment de Cortazar, né il y a juste cent ans. Une cinquantaine d'auteurs argentins seront présents au Salon. Autre vedette du salon, la ville de Shanghai. Mais il sera aussi question, cette année, notamment, de "lettres au féminin".

**21 au 24 mars**  
**Paris Porte de Versailles**  
[www.salondulivre.com](http://www.salondulivre.com)

**La place des musiques actuelles dans les plateformes politiques en vue des élections municipales** » va faire l'objet d'une table ronde organisée par le réseau de musiques du monde Zone franche, en partenariat avec le RIF et le Collectif Ile de France des Musiques du monde. Des candidats aux élections municipales seront invités à débattre de leurs propositions en faveur de ces musiques.

**13 mars Studio de l'Ermitage 8 rue de l'Ermitage Paris 20è**  
[www.zonefranche.com](http://www.zonefranche.com)

**La traditionnelle Journée internationale de la Francophonie** aura lieu, comme tous les ans, le 20 mars. Elle sera entourée, du 15 au 23 mars, de la Semaine de la langue française, organisée par le ministère de la culture. Cette Semaine propose comme d'habitude de jouer avec les mots de la langue. Cette année, il est en est appelé à l'imagination lexicale ou syntaxique. Nombreux événements, en France et dans le monde.

[www.dismoidixmots.culture.fr](http://www.dismoidixmots.culture.fr)

# INTERMITTENCE : LA GUERRE DE POSITIONS

## RENDEZ-VOUS

### FILMS DES DROITS DE L'HOMME

21 films et 5 court-métrages seront projetés à l'occasion de la 12<sup>ème</sup> édition du Film international des droits de l'homme, avec pour thématique centrale "Un état social, politique et économique de l'Europe".

**11 au 22 mars**

**Paris Le Latina et autres cinémas**  
[www.festivaldroitsdelhomme.org](http://www.festivaldroitsdelhomme.org)

### LIVRE ANCIEN ET ESTAMPE



Ce sont les archives du Quai d'Orsay qui sont cette année à l'honneur au salon du livre ancien et de l'estampe. Le ministère des affaires mettra en valeur un fonds d'une richesse exceptionnelle: 25 000 dossiers sur les traités et accords de la France depuis le 15<sup>ème</sup> siècle, 500 000 volumes spécialisés dans l'histoire diplomatique... Le Quai d'Orsay présentera au salon une centaine de documents originaux.

Le salon est co-organisé par le Syndicat national de la librairie ancienne et moderne et par la Chambre syndicale de l'estampe, du dessin et du tableau.

**11 au 13 avril Paris Grand Palais**  
[www.salondulivreancienparis.fr](http://www.salondulivreancienparis.fr)

## Le MEDEF a lancé les hostilités en proposant la suppression du régime spécial d'assurance-chômage des artistes et techniciens intermittents. De quoi mobiliser les professions concernées.

Dès l'ouverture de la négociation sur les nouvelles règles de l'assurance-chômage, le MEDEF a frappé fort, en demandant la suppression du régime spécial des intermittents du spectacle. Il est le seul sur cette ligne, qui a provoqué le courroux des syndicats, et une réaction vive de la ministre de la culture. Pourtant, la question de l'intermittence se pose dans un contexte assez peu favorable. Le chômage élevé, la rigueur budgétaire obligent à voir les choses sous un angle nouveau, sans aller toutefois jusqu'à la remise en cause radicale que propose, par provocation, l'organisation patronale.

Les éléments pour nourrir le dossier n'ont pas manqué ces derniers mois : rapport et référé de la Cour des comptes, rapport à l'Assemblée nationale du député Gille, propositions du Sénat.

Le jour même où le MEDEF disait vouloir supprimer le régime de l'intermittence, le Syndeac mettait

sur la table une nouvelle contribution. Il s'agit d'une modélisation comparant le régime actuel à une solution alternative, proche des revendications du "comité de suivi", et comprenant le retour à 507 heures en un an pour l'ouverture des droits, et un plafond mensuel de cumul de salaires et d'indemnités. Conclusion de l'étude : ce modèle n'est pas plus coûteux que le régime actuel, il peut même l'être moins. L'économie pourrait aller jusqu'à 100 millions d'euros.

Second enseignement de l'étude, relève le Syndeac : "l'assouplissement des règles d'éligibilité (507 heures en 12 mois au lieu de 10 ou 10,5 mois) ne générerait pas un afflux massif de nouveaux allocataires".

Le Syndeac souligne aussi que "cette étude montre que le seuil d'éligibilité, qui retient souvent l'attention comme un moyen de réguler le nombre d'intermittents, assure très mal cette fonction. Le durcissement (ou inversement l'assouplissement) des règles

d'éligibilité a surtout pour effet d'accentuer (ou de diminuer) le nombre d'intermittents qui se trouvent exclus ponctuellement du dispositif avant de le réintégrer. Autrement dit, la plus grande difficulté à atteindre le seuil d'éligibilité se traduit avant tout par une détérioration des situations individuelles et par une précarisation du droit à indemnisation des intermittents. De ce point de vue, le modèle alternatif, fondé sur une date anniversaire, génère beaucoup moins de précarité des droits que le modèle actuel".

*Rapport par Mathieu Grégoire, maître de conférences au CURAPP (Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique) à l'Université de Picardie à Amiens, et Olivier Pilmis, chercheur au CSO (Centre de Sociologie des Organisations) du CNRS, "Quelle indemnisation chômage pour les intermittents du spectacle", consultable sur le site du Syndeac*  
[www.syndeac.org](http://www.syndeac.org)

## DISCOURS TACTIQUE

L'étude récente sur le poids économique de la culture a tenu une bonne place dans le discours prononcé par la ministre de la culture à l'occasion des traditionnels vœux à la presse, le 21 janvier. Elle en a souligné l'importance pour convaincre ceux qui, dans les temps difficiles traversés, jugent la culture comme "un supplément d'âme dont on pourrait se passer en temps de crise".

Pour le reste, le très long discours d'Aurélie Filippetti aura été surtout

consacré à rappeler que 2013 a été une année bien remplie (pour le livre, le cinéma, l'audiovisuel, la transition numérique, le spectacle vivant par le biais de nominations promettant le renouveau), et à désamorcer quelques inquiétudes, notamment sur la décentralisation. Pas question, a-t-elle assené, que l'État se désengage ou affaiblisse les DRAC. Celles-ci seront au contraire confortées par de nouvelles déconcentrations de crédits.

Rien de neuf à propos des deux grandes lois attendues, sur le patrimoine et la création : pas de calendrier annoncé. Et pour le reste : le maintien dans le giron public de l'Hôtel de la Marine, confié au Centre des monuments nationaux, une réflexion en cours sur les tarifs pour les jeunes dans le théâtre public, et un programme de circulation d'œuvres d'art dans les entreprises, "l'entreprise à l'œuvre".

## LA CHRONIQUE DE JACQUES BERTIN

## ANNIVERSAIRES

**Si je devais écrire** une chronique pour Policultures, me disais-je ce matin, quel sujet choisirais-je, étant donné que je me fous absolument des Jeux olympiques et des Victoires de la musique ? De quoi nos journaux sont-ils pleins ces jours-ci, qui devrait m'inspirer l'inspiration ?

Il y a la France déclinante, bien sûr ; mais j'ai déjà traité ce refrain, cette scie : si elle décline, je l'ai dit, c'est que les élites sont minables, demandons-nous pourquoi, et caetera. Donc : feu sur le haut du pavé (lire Policultures de janvier)...

**Quel sujet ? J'ai trouvé.** La première guerre mondiale. Centenaire oblige. Nos journaux, ces temps-ci, ont plusieurs fois cité l'armée canadienne parmi les forces engagées. Mais personne, semble-t-il, et sauf erreur, n'a signalé que les Canadiens français d'alors ont eu une position pas du tout... canadienne. Et je trouve qu'on leur fait un peu insulte en ne parlant que " du Canada " sans aller plus loin dans la précision. On me permettra donc un mot sur le Canada français. Voici le sujet : non, nos cousins du Saint-Laurent ne voulurent pas aller à la guerre en Europe.

En 1916, seulement 5% des enrôlés volontaires canadiens étaient Canadiens français. Il faut savoir (et comprendre) que ces gens envahis, colonisés, niés, ces paysans pauvres, ne voulaient pas, pas du tout, " servir la reine " ! Ils n'oubliaient pas qu'ils avaient été conquis par les armes, en 1760 et abandonnés par la France aux colonisateurs.

À l'entrée en guerre, le gouvernement fédéral canadien s'engagea à ne pas utiliser la conscription obligatoire. Puis, devant le manque d'effectifs et la durée du conflit, il se décida à faire voter, en juillet 1917, une loi instaurant ce système. Cela déclencha cinq jours d'émeutes à Pâques 1918, à Québec, avec un point culminant, le lundi de Pâques, dans le quartier populaire de Saint-Roch, lorsque l'armée tira à la mitrailleuse sur les manifestants. Il y eut 4 morts et 70 blessés.

Alors, pour les Québécois, le souvenir de la guerre, c'est celui de la mitraillade de 1918. Ce n'est pas ici le lieu de raconter la suite mais juste de noter le refus de se battre en Europe au profit des conquérants et des dominateurs. Avoir cela dans sa tête, c'est commencer à comprendre le Québec.

**Ce retour au Canada** me donne l'occasion de signaler qu'on célèbre cette année le centenaire de Félix Leclerc, né en août 1914. Quelques lecteurs feront la moue, peut-être : une vedette de variétés... Ils auront tort. Félix est un élément fondateur de la culture québécoise. Comme chanteur, évidemment ; mais aussi comme écrivain et comme homme de théâtre. Enfin comme héros national. Je vais vous raconter cela.

Le théâtre. Félix, très jeune homme, est de l'équipe du père Legault. Cet ecclésiastique est un disciple du Français Léon Chancerel et de Jacques Copeau ; il crée les *Compagnons de Saint-Laurent*, une compagnie où il rassemble ce qui sera après-guerre l'élite du théâtre canadien-français naissant. Félix est de la bande. Par ailleurs, il écrit alors des contes radiophoniques pour Radio-Canada, lesquels, sous forme de livres, obtiennent immédiatement un succès foudroyant. Félix, avant d'être connu comme chanteur, fait des " best-sellers " canadiens-français !

Comme chanteur, il n'est pas du tout dans le goût du moment, à ce moment-là. Pour qu'il soit reconnu dans son pays, il faudra que l'impresario français Jacques Canetti le repère et l'emmène, en 1949, à Paris, où son succès sera immédiat. Il devient alors le premier Québécois célèbre en France. Formidable titre de gloire !

Puis il sera un héros national, vers 1970, lorsqu'il se ralliera au souverainisme de René Lévesque.

Dans l'histoire de la chanson, sa place est au premier rang. En 1932, ce fils de paysan qui joue de la guitare écrit sa première chanson (Notre sentier). Sans même le savoir, il invente l'auteur-compositeur moderne, le chanteur. Celui qui n'a pas besoin de musicien-accompagnateur, celui qui n'a pas besoin d'un éditeur pour chercher des interprètes, celui qui n'est donc pas à la merci du " métier " ; il peut ainsi mettre son intimité dans ce qu'il écrit. Bref, il est un homme libre. " *Je ne suis pas un chanteur, je suis un homme qui chante* ", dit Félix. C'est considérable. Il est le premier. Ferré, Brassens, Brel et tous les autres viendront derrière.

**Deux notes pour terminer.** La première m'est inspirée par un mot d'Alain Finkielkraut : " *Ce n'est plus l'école qui forme les individus,*



*c'est le divertissement* " (Le Monde du 2 février). Ben oui, mon pauvre Alain ; ça a commencé dans les années 60, ça s'appelle le chaubizeness et on a attendu vainement les intellos pour nommer le problème et se battre; personne n'est venu... C'est un peu tard, maintenant, pour s'en aviser. Depuis cinquante ans les intellectuels ont été totalement absents de ce terrain-là. Allez donc au diable ! Mais ça aussi, je l'ai déjà dit...

Enfin une grosse blague. Le journal La Croix (13 février) annonce qu'un juge français aurait " *reconnu un préjudice d'affection à cinq fans de Michael Jackson, meurtris par la mort prématurée de leur idole* ". Le tribunal aurait condamné le médecin du chanteur à 1 euro symbolique. Dit autrement : l'aliénation par le chaubize est devenue un droit de l'homme. L'évolution de la loi suit l'évolution anthropologique, c'est bien normal. Ho, Finkielkraut, t'as vu ça ? Ho, les intellos, on se réveille ? Cinquante ans de sommeil, ça va faire ! (...Comme disent les Québécois).

**Dernière nouvelle** : une pétition défendant le budget de la culture circule à l'intention du Président de la république, signée par Jack Ralite, Catherine Tasca et une flopée de personnalités. Agrémentée de l'inévitable citation de René Char, forcément. Moi, je ne suis qu'un chanteur " à texte ". Comme tel, et comme tous ceux de mon engeance, je n'ai jamais eu accès ni aux salles institutionnelles ni aux financements publics. Je crois que je vais hésiter encore un peu avant de signer. JB

# ÉVIAN : UNE HISTOIRE DE FAMILLE

**Le Palais Lumière rend à un collectionneur, Joseph Vitta, un hommage qui est aussi le portrait d'une grande famille de financiers lyonnais d'origine italienne.**

Évian se souvient de Joseph Vitta, qui laissa son empreinte dans la ville autour des années 1900. C'était le temps où Évian venait de devenir, peu après le rattachement de la Savoie à la France, une station à la mode. Les Vitta, grands banquiers lyonnais, s'y construisirent une villa.

Belle famille que ces Vitta. D'origine italienne et juive, Jonas Vitta, banquier, négociant en soie, avait quitté sa terre natale de Monferrato casale, dans le Piémont, pour Lyon, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.



Rodin *L'automne* (1901 - 1905), détail

Sa fortune était considérable. A Lyon, il avait édifié une résidence somptueuse, qui devait devenir plus tard l'Hôtel du gouverneur militaire. Il était amateur d'art, appréciant notamment Delacroix. Pour sa villa d'Évian, il voulut faire appel à des artistes. Il pensa notamment à Rodin. Mais il mourut subitement le jour où il devait le rencontrer, le 21 juin 1892.

C'est son fils Joseph qui reprit le flambeau, et passa commande à Rodin de jardinières et de bas-reliefs. Mais il fit aussi intervenir d'autres artistes, le peintre Jules Chéret, le graveur Félix Bracquemont...

C'est que Joseph avait pris, lui

aussi, le goût de l'art. Mais pas à la manière de son père, amateur éclairé et professionnel des affaires. De son père, il a gardé le goût pour Delacroix, dont il achète *la Bataille de Taillebourg* et *la mort de Sardanapale*. Mais l'art était au centre de la vie de Joseph. Il fréquenta les artistes, fut, l'espace de vingt ans, un collectionneur frénétique. Il n'habita ni Lyon ni Évian, s'étant installé à Paris, sur les Champs-Élysées, alors que la Sapinière revenait à sa sœur. Laquelle en fera don, en 1946, à

une association d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des handicapés, l'ADAPT, qui l'occupe toujours.

## UN HONNÊTE HOMME

On connaissait peu Joseph Vitta. On le connaît un peu mieux maintenant qu'Évian a choisi de lui consacrer une exposition. On cerne ses goûts, ceux d'un honnête homme qui s'intéresse à l'art de son temps, mais pas au plus neuf. Il s'intéresse à Delacroix, mais peut-être est-ce sous l'influence de son père ? et Rodin, c'est bien son père, aussi, qui s'était rapproché de lui... Pour le reste,

c'est un art sage, sans audaces, où la peinture aimable voisine avec les arts décoratifs et l'art chinois et japonais qu'aime Joseph Vitta. On l'imagine avançant aux coups de cœur. Sa profonde estime pour l'œuvre de Chéret, qui sera aussi amitié pour l'homme, donnera à celui-ci, dans sa collection, une place considérable.

Beaucoup de zones d'ombres, encore, dans la vie de Joseph Vitta, en dépit du patient et fructueux travail de recherche mené par les deux commissaires de l'exposition, William Saadé et François Blanchetière.

Après sa boulimie d'achats, Joseph Vitta se met, vingt ans à peine après l'avoir commencée, à se séparer de sa collection. Il fait des dons considérables aux musées : à Nice à qui il offre 300 Chéret et de l'art asiatique, à Paris où il a un rôle majeur dans la création du musée Delacroix, au musée de Casale Monferrato... Il vend, aussi. Trois grandes dispersions, en 1924, 1926 et 1935. Il a déjà vendu *La mort de Sardanapale* au Louvre.

Joseph Vitta mourra en 1942 au Breuil, petite commune auvergnate d'où est originaire sa femme.

L'exposition d'Évian renvoie à cet itinéraire, avec des œuvres témoins



de la collection : Chéret, Bracquemont, Rodin, Delacroix, la peinture chinoise... Pendant la durée de l'exposition, on peut aussi, certains jours, visiter la Sapinière. Y voir la salle de billard, avec ses décors peints par Chéret (ci-dessus) et ses boiseries dessinées par Bracquemont, le salon avec les peintures d'Albert Besnard.

De Joseph Vitta, William Saadé dit qu'il est "d'une très grande sincérité dans ses choix artistiques". L'exposition d'Évian, qui a réussi à en donner un témoignage sans doute fidèle, reflète cette sincérité, celle d'un collectionneur sans calcul et sans spéculation.

**Palais Lumière Évian  
jusqu'au 1er juin**





# ANGERS : LA TRIENNALE DE RETOUR

**Tapestry, triennale de tapisserie contemporaine dûe à l'initiative d'un groupe d'artistes, se réinstalle au musée Lurçat.**

Le musée de la tapisserie d'Angers accueille, jusqu'au 18 mai, la troisième édition de "Tapestry", exposition de tapisserie contemporaine. En tout, vingt-cinq œuvres proposées par un groupe d'artistes, le Forum Européen de la tapisserie (EFT). Le musée les a sélectionnées parmi les 49 proposées par le groupe, et les a associées, une à une, à des œuvres de sa belle collection (Calder, Gleizes, Klee, Picart Le Doux, Vasarely). Il y a ainsi des rencontres heureuses. On pense à celle de la Norvégienne Unn Sønju avec le Catalan Grau-Garriga, que rapproche un rouge sang, dialogue entre une œuvre réagissant à la guerre du Vietnam et une autre protestant contre la guerre d'Irak. Mais, dans un registre plus paisible, le rapprochement entre Ubac et la Norvégienne Ann Naustdal (*illustr.*) offre un beau



dialogue.

L'EFT a été créé au début de la décennie à l'initiative d'un groupe d'artistes danois, avec l'ambition de constituer un réseau européen prenant sa part dans le renouveau de la tapisserie. Cette origine se retrouve encore dans l'exposition, qui comprend, à l'image d'EFT, une très grande majorité d'Anglo-saxons. La presque-unité géographique ne traduit pas pour autant une école.

Artapestry est une triennale. La première édition a eu lieu en 2005 - 2007 dans trois musées dont, déjà, celui d'Angers. La troisième circule dans cinq musées : outre Angers, au Danemark, en Finlande, en Suède et en Lettonie.

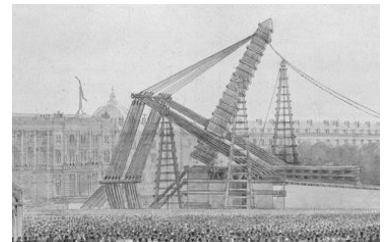
**Jusqu'au 18 mai**  
Musée Jean Lurçat et de la  
tapisserie contemporaine  
4 bd Arago Angers  
[www.musees.angers.fr](http://www.musees.angers.fr)

RENDEZ-VOUS

DE LOUXOR À LA CONCORDE

1829 : l'Égypte offre au roi de France Charles X les deux obélisques de Louxor. 1836 : le premier obélisque est érigé place de la Concorde, emplacement choisi par le roi Louis XVIII, devant 200 000 Parisiens. 1981 : la France renonce officiellement à prendre possession du deuxième obélisque.

Pourquoi nous n'en avons eu qu'un, c'est ce qu'on comprend en visitant l'exposition que le musée de la marine consacre au "Voyage de l'obélisque", long et coûteux périple, et grande aventure technique et humaine.



**Jusqu'au 6 juillet**  
Paris Musée de la Marine  
[www.musee-marine.fr](http://www.musee-marine.fr)

## LE PAYSAGE DÉFAIT DE ROBERT ADAMS

Robert Adams est Américain. Il a aujourd'hui 75 ans, et il a passé sa vie dans son Amérique, principalement celle de l'ouest. Il n'a cessé d'y observer les paysages, sur lesquels il a eu beaucoup à dire : que la mer et le soleil sont de magnifiques cadeaux, mais aussi que l'homme a beaucoup dégradé son cadre de vie, à commencer par la nature qu'il a violentée. Le commissaire de l'exposition parisienne, Joshua Chuang, dit qu'il photographie "en citoyen".

La force de la photo de Robert Adams tient dans une cohérence simple mais obstinée entre les

images et le propos de l'artiste. Pas une photo qui, à sa manière, ne dise la tension entre un univers qui ne demande qu'à être habitable et les outrages qu'il subit pour le malheur de tous.

Pour dire cela, pas besoin de grands effets ni de grands formats. Robert Adams use d'un noir et blanc subtil, et ses tirages sont de format modeste. L'artiste nous démontre, avec les meilleurs, que les grands discours sont les plus sobres.

**Paris Jeu de Paume**  
**jusqu'au 18 mai.**



# L'ANNÉE DES MONUMENTS NATIONAUX

## RENDEZ-VOUS

### VIDÉO À SAINT-DENIS

Le bel espace de la chapelle du musée d'art et d'histoire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) présente la 6ème édition de sa "Chapelle vidéo", avec dix vidéos d'art sur "le théâtre de l'intime"

**13 mars au 28 avril**  
**22 bis rue Gabriel Péri**  
**Saint-Denis**

### LIÈGE : BIENNALE DELA PHOTOGRAPHIE

La 9ème édition de la "Biennale internationale de la Photographie et des Arts visuels de Liège" veut explorer "les liens tortueux entre Image et Croyance". Le pays hôte d'honneur cette année est la République tchèque. En tout, onze expositions dans la ville.

**15 mars au 25 mai**  
**www.bip-liege.org**

### DRAWING NOW

Le salon parisien du dessin contemporain s'installe cette année dans le nouvel espace culturel qu'est devenu le Carreau du Temple. 86 galeries sont annoncées.

**26 au 30 mars**  
**www.drawingnowparis.com**

### DDESSIN

La deuxième édition de DDessin, qui se tient elle aussi fin mars, est fidèle à l'espace qui lui réussit bien, l'Atelier Richelieu, 60 rue de Richelieu à Paris. Une vingtaine de galeries, et une "carte blanche" à deux collectionneurs, Evelyne et Jacques Deret.

**28 au 30 mars**



2014 est une année marquante pour le Centre des monuments nationaux : c'est celle où elle célèbre son centenaire. Créé dans le foulée de la loi de 1913 sur les monuments historiques, il s'appelait alors Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, appellation qu'il a longtemps conservée à quelques nuances près, puisque son nom actuel ne lui a été donné qu'en 2000.

Le CMN célébrera cet anniversaire, mais donnera plus d'éclat à d'autres rendez-vous de l'Histoire : le huitième centenaire de la naissance de Saint-Louis, le 200ème anniversaire de la naissance de Viollet-le-Duc.

Trois lieux majeurs pour célébrer Saint-Louis dans les monuments

dont le CMN a la gestion : Aigues-Mortes, le château d'Angers, la Conciergerie. A Aigues-Mortes, que Louis IX créa et d'où il s'embarqua pour sa dernière croisade, une exposition "mettra l'accent sur les rapports entre le Capétien, sa ville et la mer". *Saint-Louis, de l'Occident à l'Orient*, 25 avril au 31 décembre.

C'est Saint Louis qui a accroché l'Anjou à la France. Une exposition au château d'Angers rappellera cette histoire (*Louis IX, roi de France, roi d'Anjou*, du 10 octobre à fin décembre), mais aussi l'évolution de l'image du roi à travers les siècles.

Enfin, à l'automne, une grande exposition à la Conciergerie, à côté de la Sainte Chapelle que l'on

doit à Saint-Louis (8 octobre au 11 janvier).

Viollet-le-Duc sera célébré sur les lieux de ses interventions les plus spectaculaires, la Cité de Carcassonne (14 juin au 21 septembre) et le château de Pierrefonds. Mais la grande exposition sur l'architecte sera célébrée ailleurs : à la Cité de l'architecture et du patrimoine (19 novembre au 16 mars).

Même attitude complémentaire du CMN à l'égard de Jaurès : une petite exposition au Panthéon, où il est enterré, accompagnera, du 25 juin au 11 novembre, le grand hommage qui lui sera rendu aux Archives nationales (5 mars au 2 juin).

**Le Centre des monuments nationaux et l'INRAP** (Institut national de recherches archéologiques préventives) ont signé une convention-cadre "destinée à renforcer et accroître leur collaboration". Les deux institutions échangeront informations et expertises. Elles annoncent leur intention de co-organiser des conférences et des tables-rondes, et de développer des projets communs tels expositions, documentaires ou ouvrages.

**L'édition 2014 de "Commémorations nationales"**, l'ouvrage qui répertorie les commémorations nationales de l'année, vient de paraître. Plus qu'un inventaire, il s'agit d'un vrai livre, avec des notices documentées rédigées par des spécialistes du sujet. On lira donc avec intérêt celles qui sont consacrées à Charlemagne (mort en 814), au marquis de Sade (mort en 1814, notice de Michel Delon), à Viollet-le-Duc (né en 1814, notice de Jean-Michel Leniaud), à Brantôme (né en 1614), à Anne de Bretagne (morte en 1514), à Philippe le Bel (mort en 1314), à la bataille de Bouvines (1214), à Saint-Louis (né en 1214, quelques jours après la victoire de Bouvines), à l'empereur Auguste (mort en 14), à Félix Leclerc, Raymond Gary et Marguerite Duras (nés en 1914), à Frédéric Mistral (mort en 1914), etc.

Et puis, il y a 1914, ses événements (la bataille de la Marne, l'incendie de la cathédrale de Reims) et ses morts (Jaurès assassiné à la veille de la guerre, Alain-Fournier et Péguy morts au combat).

**www.archivesdefrance.culture.gouv.fr**

# CHERBOURG : LA CITÉ DE LA MER FÊTE LES 70 ANS DU DÉBARQUEMENT

**Cherbourg a été l'un des premiers objectifs à reconquérir après le débarquement sur les plages de Normandie, en juin 1944. La Cité de la mer, dans l'ancienne gare maritime, montrera l'importance du port.**

A Cherbourg, la gare maritime est le témoin imposant d'une époque de l'histoire de la ville : celle des grands transatlantiques. Pendant plus d'un siècle, Cherbourg a partagé avec Le Havre les liaisons avec l'Amérique : les compagnies françaises au Havre, les étrangères à Cherbourg.

Cette aventure s'est achevée avec le dernier paquebot, dans les années soixante. Est restée une grande carcasse, plus longue que la Grande Halle de la Villette, construite dans les années vingt. La gare maritime a beaucoup souffert. D'abord de la bataille pour la libération de Cherbourg, après le débarquement du 6 juin 1944. Ses bâtiments ont été en grande partie détruits, et elle a laissé dans les combats son monument emblématique, un campanile haut de 70 mètres qui était le grand signal de la ville.

La Chambre de commerce et d'industrie, dans son zèle aménageur, a poursuivi dans les années 80 le travail de destruction, qu'a alors arrêté une heureuse instance de classement. Restauré progressivement, ce qui reste de la gare, encore considérable, abrite



depuis 2002 une Cité de la mer, ensemble muséal dû à l'initiative de la Communauté urbaine et géré par une société d'économie mixte.

## LA VIE SOUS-MARINE

La Cité de la mer est dédiée à la vie marine et surtout sous-marin. Elle a un aquarium. On y voit aussi divers engins qui ont exploré les fonds, comme le bathyscaphe Archimède. Et, surtout, le premier sous-marin nucléaire, le *Redoutable*, construit à l'arsenal

de Cherbourg alors qu'accostaient les derniers paquebots. Sagement installé dans une cale sèche devant la Cité de la mer, le *Redoutable* se visite. On lit aussi, à la Cité de la mer, l'histoire transatlantique. L'ancienne salle des bagages accueille une exposition permanente sur les émigrants de l'entre deux guerres, dont Cherbourg fut l'un des points de départ. Une autre exposition est consacrée au Titanic, qui fit à Cherbourg la seule escale continentale de son unique voyage.

L'ensemble connaît le succès : pas loin de trois millions de visiteurs depuis 2002.

C'est très logiquement que la Cité de la mer s'inscrit dans la célébration du 70ème anniversaire du Débarquement. Elle le fait par une exposition qui se tiendra du 19 avril au 30 septembre, et qui ambitionne de montrer "le rôle logistique du port de Cherbourg à la libération". Avec notamment des films d'archives, et des images d'épaves filmées en Manche.

Cherbourg a par ailleurs prévu pour cet anniversaire un certain nombre de manifestations culturelles, notamment deux expositions au musée de la Résistance. La première, du 1er février au 15 avril, présente des photographies de Bruno Elisabeth, reportage contemporain sur la route suivie par les troupes du débarquement. La deuxième, du 8 mai au 30 novembre, sera une interrogation sur "les relations internationales cherbourgeoises après la Seconde guerre mondiale".

Les musées du débarquement proches de Cherbourg, ceux de Utah beach (pour le débarquement maritime) et le musée Airborne à Sainte-Mère-Église, se préparent eux aussi à l'événement. C'est pour le second que l'année sera la plus marquante : il ouvre, le 1er mai, un troisième bâtiment, qui aura coûté à l'association gestionnaire près de 4 millions d'euros.

[www.citedelamer.com](http://www.citedelamer.com)  
[www.utah-beach.com](http://www.utah-beach.com)  
[www.airborne-museum.org](http://www.airborne-museum.org)



Avant guerre, le Queen Mary devant la gare maritime

# LA COUR DES COMPTES VEUT UNE ENSBA PLUS OUVERTE

**L'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris n'est pas assez internationale, estime la Cour des comptes dans un référé. Elle s'inquiète par ailleurs des conditions de conservation de ses collections.**

La Cour des comptes a rendu public, le 3 février, un référé consécutif à l'examen des comptes 2001 à 2011 de l'ENSBA, École nationale supérieure des beaux-arts de Paris. La Cour des comptes est sévère, à la fois sur les enseignements et l'insertion de l'école dans son environnement national et international, sur la gestion des ses importantes collections, et sur sa gestion administrative.

Première ligne critique : la Cour juge "nécessaire" une "réflexion sur la place de l'ENSBA au sein de la filière des écoles d'art". L'ENSBA, selon la Cour, "apparaît comme un îlot détaché d'un vaste archipel", peu soucieuse de nouer des relations au niveau national comme au niveau international. Cette situation révélerait "un manque de réflexion stratégique du ministère de la culture et de la communication en liaison avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place de l'ENSBA, de l'ENSAD, voire de l'ENSCI, et plus généralement, sur celle des écoles nationales d'enseignement artistique dans la compétition universitaire mondiale". Sont notamment dénoncés "un certain nombre de points méritent que l'on s'interroge: taille critique des établissements, nature et lisibilité de l'offre d'enseignement, niveau du recrutement, multiplicité des diplômes, absence d'organisation transversale de la recherche, incapacité à mutualiser la moindre fonction de logistique, d'animation ou de communication ou à concevoir un plan de rationalisation des locaux et des emprises foncières."

La Cour des Comptes déplore aussi "un manque d'internationalisation du corps enseignant et

des étudiants", et estime que "la vocation de l'École, la réputation de ses enseignements à l'étranger, son mode d'organisation, les procédures et modalités de recrutement de ses élèves mériteraient d'être questionnés et évalués." Pour elle, "les critères de sa réussite devront être recherchés dans l'attractivité de ses formations vues de l'étranger, dans le renom des artistes qui en sont issus ou qui participent à ses enseignements".

## MAUVAISE CONSERVATION

Autre ligne critique de la Cour des Comptes : "les mauvaises conditions de conservation et de valorisation des collections", qui "impliquent la prise de mesures radicales". C'est que "Les conditions de stockage et de récolement des oeuvres, en dépit d'une relocalisation de certains fonds, ne sont toujours pas satisfaisantes". La plus grande partie des collections sont stockées sur place dans des conditions problématiques: carences dans le système de surveillance, risque d'incendie "en raison de la vétusté de certaines installations électriques", risque d'inondation lié à la crue centennale de la Seine.

La Cour relève aussi que, "Avec des moyens humains et budgétaires limités, le département du développement scientifique et culturel de l'ENSBA est confronté à une tâche considérable", et que "La lenteur des travaux d'inventaire, de récolement et de restauration des pièces contenues dans certains fonds est préoccupante". C'est le cas, en particulier, pour travail sur le fonds photographique qui, au rythme actuel, ne sera pas réalisé avant au moins 50 ans.

Enfin, la Cour trouve les activités d'expositions

et d'éditions de l'École "confidentielles et déficitaires". Il est vrai que les expositions n'accueillent au total que 30 000 à 35 000 visiteurs par an. Elle aimerait bien un changement de logique : elle constate que "les choix de programmation des expositions répondent à des intérêts internes à l'École", et encourage celle-ci à rechercher des coopérations "avec l'Institut national de l'histoire de l'art, la Bibliothèque nationale de France, le Louvre, le Musée d'Orsay, le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou et d'autres partenaires, publics tels que le Palais de Tokyo ou le musée du Sénat, ou même privés telle que la FIAC".

## MANQUE D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Conclusion générale de la Cour des Comptes : elle "constate le défaut d'orientations stratégiques dont pâtit l'ENSBA et que ne peut à lui seul corriger le futur contrat de performance de l'établissement (2013-2015), qu'il s'agisse de ses fonctions pédagogiques ou de ses missions patrimoniales. Une meilleure définition des fonctions pédagogiques impliquerait au préalable une réflexion d'ensemble sur les filières de l'enseignement supérieur artistique en liaison avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La réalisation, dans de bonnes conditions, des missions appellerait un plan général de conservation des collections de l'ENSBA et sans doute des coopérations avec d'autres grands établissements du secteur culturel."

**La Nuit Blanche parisienne** de 2014 aura pour directeur artistique José-Manuel Gonsalvès, directeur depuis 2010 du Centquatre, établissement culturel de la Ville de Paris. José-Manuel Gonsalvès a réussi à installer le Centquatre, grand navire qui avait tendance à tanguer, comme une institution active et ouverte à tous les genres. Pour la Mairie de Paris, sa nomination "augure d'une Nuit Blanche surprenante et audacieuse, qui célébrera une nouvelle fois l'art contemporain et dont la dimension métropolitaine serait renforcée."

**Les trois prochaines éditions de la Biennale d'art contemporain de Lyon**, en 2015, 2017 et 2019, auront pour thème le mot "moderne", a décidé son directeur artistique Thierry Raspail.

La biennale 2015, qui inaugurera cette série, aura pour commissaire Ralph Rugoff, directeur depuis 2006 de la galerie londonienne Hayward Gallery. Entre 2000 et 2006, Ralph Rugoff avait été directeur du *Wattis Institute for Contemporary Art* à San Francisco

# LE RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES SALUE LA CINÉMATHÈQUE

**La Cinémathèque française est bien gérée, se réjouit la Cour, qui demande toutefois une clarification des relations avec l'État.**

La Cinémathèque française fait du bon travail, et elle est bien gérée. C'est la Cour des comptes qui le dit dans son rapport annuel sur 2013, rendu public le 11 février. "Il est important que la Cour valorise ce que l'administration sait faire et bien faire", explique son Premier président, Didier Migaud.

Le jugement de la Cour est plus que positif : "le contrôle des comptes et de la gestion depuis 2006 a fait apparaître que l'installation de cette association dans les locaux de l'ancien American Center à Bercy lui a permis de mettre en œuvre un projet ambitieux de développement, en contrepartie de l'effort d'investissement initial important de l'État (57,5 millions d'euros). Projet de développement ambitieux: il prévoyait, rappelle la Cour, la réalisation de plusieurs salles de projection, la création d'un musée permanent du cinéma, l'organisation d'expositions temporaires, le développement d'actions pédagogiques, la création d'une bibliothèque-médiathèque.

La Cour salue "une gestion

modernisée". La Cinémathèque dispose d'un budget de 30 millions d'euros, dont 19 millions de subvention de l'État, qui a peu bougé depuis 2007. Mais "si elle reste dépendante des fonds publics, elle s'est efforcée d'accroître ses ressources propres", et y est effectivement parvenue : 30% des recettes de fonctionnement en 2012, contre 11% en 2009.

## CINÉPHILES ET GRAND PUBLIC

La Cour apprécie encore "une stratégie clarifiée d'enrichissement des collections", ainsi que "un public élargi, une offre enrichie". La Cinémathèque, relève-t-elle, a accueilli 330 000 visiteurs et spectateurs en 2007, et plus de 720 000 en 2012. En conciliant ce qui n'est pas toujours facile à faire : "elle constitue toujours une institution de référence dans le monde des cinéphiles, mais elle a acquis également une image d'ouverture auprès du grand public".

La Cour avance cependant quelques "exigences pour l'avenir" : rationaliser les implantations de stockage. La situation actuelle est

précaire. Une solution avait été trouvée dans le cadre du projet de centre de recherche et de restauration du patrimoine qui devait s'installer à Cergy-Pontoise. L'abandon de ce projet, on le sait, a été l'un des premiers actes de la ministre de la culture à son arrivée rue de Valois. Le problème reste posé.

La Cour suggère par ailleurs de développer les partenariats avec les autres cinémathèques, en France et dans le monde. Elle demande une clarification des relations avec l'État par un contrat de performance, enfin de "réfléchir à une adaptation du statut". Une des questions posées à ce sujet est l'articulation avec les Archives du film, mais "la question est complexe et légitime une étude approfondie de ses enjeux pour la Cinémathèque et, au-delà, pour la stratégie globale de l'État en matière de conservation et de valorisation du patrimoine cinématographique".

Dans sa réponse, la ministre de la culture souligne notamment que l'élaboration d'un contrat de performance "constituera une priorité pour le premier semestre 2014".

## RENDEZ-VOUS

### ART CONTEMPORAIN SAMI

Les Samis vivent dans le Grand nord scandinave. Le Centre culturel suédois à Paris propose de découvrir cinq artistes "dont les œuvres, si elles se réfèrent toutes au peuple sami, proposent autant de manières d'en aborder l'histoire, la culture et l'actualité", explique le Centre culturel. L'exposition est montée en collaboration avec le musée des beaux-arts de la ville d'Umea, capitale européenne de la culture cette année avec Riga.

**Jusqu'au 20 avril**  
11 rue Payenne Paris  
[www.institutsuedois.fr](http://www.institutsuedois.fr)

### LES CHEFS-D'ŒUVRES INCONNUS



Des tableaux impressionnistes sont sortis de collections privées pour la nouvelle exposition du musée Marmottan. Et voilà qu'on découvre des œuvres totalement inconnues, et qu'on y prend un grand plaisir : un petit et sublime Jondkind (*ci-dessus*), un grand et magnifique Boudin, des Monet, des Sisley, des Renoir, des Pissarro...

**Jusqu'au 6 juillet**  
Musée Marmottan  
2, rue Louis-Boilly Paris 16è  
[www.marmottan.fr](http://www.marmottan.fr)

**La Cour des comptes s'est intéressée, dans un référé rendu public le 20 février, aux Conservatoires nationaux d'art dramatique de Paris, de musique de Paris et de Lyon.** La Cour demande aux deux ministères concernés, culture et enseignement supérieur, "une réflexion stratégique sur les formations de haut niveau en art dramatique, en musique et en danse ainsi que sur la place des trois Conservatoires nationaux supérieurs". La Cour s'inquiète notamment du manque de visibilité du ministère de la culture sur les débouchés des formations dispensées par les autres établissements, développés depuis les années 80 à l'initiative des collectivités territoriales. "il est impératif, écrit la Cour, que la cartographie des formations délivrées par les établissements nationaux et territoriaux placées sous la tutelle ou le contrôle du ministère de la culture soit précisée et stabilisée, que les parcours professionnels soient mieux balisés et que les enseignements soient adaptés en conséquence".

La Cour incite aussi les établissements à augmenter leurs ressources propres, sans écarter l'éventualité de hausse des droits d'inscription.

# 1001 NOTES, PLUS QU'UN FESTIVAL

rendez-vous

CARTIER-BRESSON



« Les 6 jours de Paris », vélodrome d'Hiver, Paris, novembre 1957 d'époque © Henri Cartier-Bresson / Magnum Photos, courtesy Fondation Henri Cartier-Bresson

Il a traversé le siècle et parcouru le monde, appareil photo à la main. Il a observé, pris parti, rendu compte : le Front populaire, la révolution chinoise, Cuba à l'arrivée de Castro, mai 68... La rétrospective que le Centre Pompidou consacre à Henri Cartier-Bresson est un hommage respectueux et parlant : le commissaire a choisi le parti modeste de l'approche chronologique, qui s'avère la plus pertinente.

ART PARIS

140 galeries de 20 pays pour cette édition, avec en vedette des galeries chinoises, invitées d'honneur, dans le cadre de la commémoration du cinquantième des relations franco-chinoises.

27 au 30 mars  
Paris Grand Palais  
[www.artparis.com](http://www.artparis.com)

## 1001 notes en Limousin va au-delà de la simple organisation d'une manifestation d'été dans des lieux patrimoniaux, et accompagne la carrière de jeunes artistes.

Le festival "1001 notes en Limousin" va connaître en août prochain sa dixième édition. Dix ans d'une croissance régulière, qui en ont fait plus qu'un festival: une entreprise intégrée qui accompagne de jeunes artistes, produit leurs disques...

Au départ, en 2005, un festival ordinaire, né, comme cela arrive souvent, pour animer un monument, en l'occurrence l'Abbaye du Chalard, en Haute-Vienne. Débuts prudents, avec quatre concerts. Dès la deuxième édition, il se développe et se diversifie (théâtre, conférence, exposition). La croissance et le développement des activités autour du festival, dès lors, ne cesseront pas jusqu'à maintenant.

Ce qui donne sa marque originale à 1001 notes, c'est l'accompagnement qu'il offre à de jeunes artistes, sous diverses formes: parrainage par des artistes

confirmés, concerts, disques.

ENTREPRENEUR MUSICAL

Le festival, c'est d'abord un homme, Albin de La Tour. C'est lui qui l'a créé et qui continue de le porter. Il est jeune, et se définit comme "un entrepreneur musical". Il a été frappé par la faible pénétration dans le public de la musique classique. Son diagnostic : ce n'est pas la musique, c'est le secteur qui est en décalage. Il cherche donc des méthodes nouvelles. Sa recette : proposer des artistes d'exception, organiser des rencontres, faire appel à des compositeurs dont l'œuvre puisse toucher un large public.

Quant à l'accompagnement de jeunes artistes, "nous n'avons pas voulu de concerts "jeunes talents", explique Albin de la Tour. De là un travail de fond qui, en cinq ans, a déjà fait ses preuves, avec ses deux volets : l'accompagnement

d'interprètes en formation par des artistes confirmés (par exemple le Quatuor Debussy avec le jeune Quatuor Arranoa) et le soutien à des artistes qui débute leur carrière. Dans ce cadre-là, est née une collection de disques, 1001 notes. L'un de ces disques réunit les quatuors Debussy et Arranoa, un autre est consacré à la jeune violoncelliste Hermine Horiot.

Le festival 2014, du 19 juillet au 12 août, sera consacré au piano. 2015, ce sera les dix ans du festival et, promet Albin de La Tour, "une belle fête".

1001 notes a un budget de 200 000 euros, alimenté "par de petits ruisseaux" : les adhérents, le mécénat de la Société générale, les communes. Pas de participation de la DRAC. Et beaucoup de bénévolat.

[www.festival1001notes.com](http://www.festival1001notes.com)

**56% des actifs sont engagés dans une activité bénévole** au sein d'une association, révèle une étude réalisée par l'IFOP pour le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. 63% des actifs interrogés jugent leur employeur plutôt indifférent à l'égard des salariés pratiquant une activité bénévole, et 75% disent ne connaître aucun dispositif existant d'aménagement du temps de travail facilitant la pratique du bénévolat.

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr).

**Le bénévolat représente dans la culture l'équivalent de 189 000 emplois pleins**, révèle une étude du ministère de la culture (département des études DEPS). L'étude révèle aussi que :

- une association sur cinq a une activité culturelle
- le budget cumulé des associations culturelles était estimé, en 2011, à 8,3 milliards d'euros
- le budget moyen d'une association culturelle est de 31 000 euros
- les associations culturelles sont moins dépendantes des financements publics (40%) que la moyenne (49%)
- la moitié des associations culturelles organisent ou accueillent des activités de spectacle vivant

*Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles, Valérie Déron janvier 2014*

# UN MOIS CULTUREL EN BREF

## 24 janvier

La ministre de la culture annonce à Biarritz, au FIPA (Festival international des programmes audiovisuels) son intention de favoriser l'aide à l'écriture pour l'audiovisuel.

Le montant de l'aide au concept du fonds innovation (actuellement de 500 000 euros) sera doublé.

Par ailleurs, la ministre souhaite que les producteurs consacrent un montant minimum de chaque production au travail d'écriture.

## 24 janvier

Le label "Grand site de France", attribué en 2007 à Bibracte-Mont Beuvrey, site archéologique et musée, est renouvelé pour six ans.

## 29 janvier

Signature d'une convention entre la Fondation du Patrimoine et le Conseil national des missions locales. Elle prévoit la mise en place d'un parcours d'insertion et de formation aux

métiers du patrimoine. Par ailleurs, la Fondation du Patrimoine annonce une année record, en 2013, pour la collecte de fonds : 12,2 millions d'euros.

## 29 janvier

Sept hôpitaux parisiens (St Louis Fernand Widal Lariboisière Bretonneau, Rothschild, Corentin Celton (Issy Les Moulinaux, Raymond Poincaré (Garches), Charles Foix (Ivry) et Charles Richet (Villiers Le Bel) sont labellisés pour la qualité de leur politique culturelle et artistique.

## 1er février

Mort du cinéaste Miklos Jancso, figure du renouveau du cinéma hongrois dans les années soixante.

## 3 février

Le musée du Louvre annonce qu'il supprime, d'avril à septembre, la gratuité d'accès à ses collections permanentes accordée tous les

premiers dimanches du mois. Cette gratuité était l'un des emblèmes d'une politique de démocratisation.

## 3 février

C'est l'agence LAN, dirigée par Benoît Jallon et Umberto Napolitano, qui est désignée pour aménager les espaces intérieurs du Grand Palais, à Paris.

## 7 février

Polémique, lancée par le Puy-du-Fou, à propos d'une disposition du futur projet de loi sur la création. Le ministère de la culture est accusé - et s'en défend - de mettre en péril les spectacles auxquels participent les bénévoles en introduisant une obligation de les rémunérer dans certaines circonstances.

## 10 février

"Marche pour la culture", à l'initiative de syndicats et d'organisations professionnelles, en France.

## 10 février

Fin de la procédure judiciaire pour les librairies Chapitre, en liquidation depuis le 2 décembre, et bilan des opérations de reprise : 34 établissements sur 57 ont été repris.

## 11 février

Mort de Shirley Temple.

## 14 février

29èmes Victoires de l'industrie musicale, devant 3 millions de téléspectateurs, soit nettement moins que "Qui veut gagner des millions" (5 millions) sur TF1.

## 14 février

Signature d'une charte "d'engagements réciproques" entre l'État, le mouvement associatif et les réseaux de collectivités territoriales.

## 19 février

Emio Greco et *suite page 16*

## POLICULTURES

Directeur de la publication et rédacteur en chef

Philippe PUJAS

Ont contribué à ce numéro :

Jacques Bertin

Philippe Poirrier

Conception graphique :

Estève GILI

esteve.gili@free.fr

## POLICULTURES

La lettre des politiques culturelles et artistiques

est éditée par :

SPC SARL.,

7, rue de l'Église

60790 MONTHERLANT

Tél. : 33 (0)3 44 08 66 80

Courriel : policultures@orange.fr

www.policultures.fr

# JOHN CHRISTOFOROU

John Christoforou est mort. Il avait 93 ans. C'était un grand peintre.

Il était né à Londres d'une famille grecque, avait fait la guerre dans la RAF vivait à Paris depuis longtemps. Il ne dessinait et peignait, dans la veine expressionniste qui convenait à son hyper sensibilité, que des visages. Des visages torturés, cassés, témoins d'une humanité de temps tragiques. Il y mettait une force qui était celle de sa révolte contre cette condition humaine, au nom d'un humanisme impossible.

Christoforou était attentif aux autres,



et profondément solitaire. Attentif aux autres par l'effet de sa bonté, profondément solitaire par besoin d'aller extirper de lui la sourde

colère qui le brûlait et qu'il lui fallait exprimer sans se laisser distraire par l'accessoire.

Solitaire et peintre, cela faisait beaucoup, depuis pas mal d'années déjà, depuis que les réputations se faisaient dans un petit monde entre pouvoir et argent qui avait décrété mort de la peinture. Christoforou, après avoir été dans la lumière, rentra ainsi peu à peu dans l'ombre. Il ne s'y trouva pas bien, comme tous les artistes sacrifiés aux modes frivoles. C'est maintenant le temps qui sera juge d'une œuvre accomplie, qui demeure avec la vigueur et la violence de ses traits, et dont on finira bien par redécouvrir l'importance.

# INTERMITTENTS : UN SIÈCLE DE LUTTES

## repères

**137 000 : c'est le nombre de spectateurs** accueillis en un an, depuis son ouverture le 24 janvier 2013, par le nouvel Auditorium de Bordeaux. Le taux de remplissage annoncé est de 85%, pour un total de 130 manifestations.

**Le Louvre-Lens** a accueilli, depuis son ouverture le 4 décembre 2012, un million de visiteurs. Le cap symbolique a été franchi le 29 janvier. Les deux premières expositions temporaires, "Renaissance" et "L'Europe de Rubens", ont ensemble attiré 280 000 visiteurs.

**30% : c'est la progression du nombre de visiteurs** de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration en 2013 par rapport à 2012. La Cité a accueilli 92 000 visiteurs, dont 20 000 pour l'exposition *ALBUMS, bande dessinée et immigration 1913-2103*, qui se poursuit jusqu'au 27 avril

**Le musée Soulages**, à Rodez (ville natale du peintre) ouvrira le 24



mai. Il comprendra 500 œuvres et documents donnés par Pierre et Colette Soulages. Le musée aura coûté 21,5 millions d'euros.

**13% : c'est la progression en 2013** du montant des ventes aux enchères d'œuvres d'art dans le monde. Il s'agit, à 8,8 milliards d'euros, d'un record.

**Les dépenses des touristes étrangers** en Catalogne l'an dernier ont dépassé 14 milliards d'euros, soit 14% de plus qu'en 2012. C'est un record.

**GREGOIRE Mathieu, Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes, Paris, La Dispute, 2013. 182 pages, 14 Euros.**

La suppression du statut des intermittents n'est plus à l'ordre du jour : la ministre de la Culture l'a rappelé avec conviction ces dernières semaines. Le grand mérite du livre du sociologue Mathieu Grégoire est de replacer cette question dans la longue durée.

L'ambition est clairement affichée: montrer comment les artistes du spectacle ont conçu, depuis 1919, les moyens de s'émanciper des contraintes d'un marché du travail en tentant de concilier leurs aspirations à l'autonomie et la sécurité matérielle. Cette histoire

n'est pas linéaire, et montre que les objectifs défendus collectivement par les artistes en lutte ont changé en fonction des contextes : l'obtention de l'exclusivité syndicale en 1919, le plein-emploi comme horizon d'émancipation en 1976, la défense du régime d'indemnisation du chômage en 2003.

Depuis le début des années 2000, le MEDEF a réussi à faire admettre une sortie partielle des intermittents de la solidarité interprofessionnelle. Dix ans plus tard, il est clair que la réforme n'a pas atteint ses objectifs. Les intermittents se sont adaptés, et se sont pour l'essentiel maintenus. En revanche, les conditions d'exercice de leurs activités se sont nettement détériorées : la nécessité du « cachetonnage » est plus

que jamais d'actualité. En conclusion, l'auteur souligne que l'expérience des intermittents peut retenir l'attention de tous les salariés : ce régime ne peut-il pas constituer un modèle alternatif pour repenser les droits des salariés à l'emploi discontinu ? Cet ouvrage complet, et discute au passage, les travaux de Pierre-Michel Menger (*Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception, 2005*) et de Jérémy Sinaglia (*Artistes, intermittents, précaires en lutte, 2012*), et contribuera à alimenter la réflexion des acteurs des mondes de la culture, et plus largement des citoyens.

Philippe Poirrier

## UN MOIS EN BREF

Pieter Scholten sont nommés à la direction artistique du Centre chorégraphique national - Ballet national de Marseille.

**15 février**

Le Cinémobile, salle de cinéma itinérante de la région Centre, fête ses trente ans, avec la décision de la commission permanente du

Conseil régional d'investir dans un troisième camion, d'un coût de 960 000 euros. L'an dernier,



le Cinémobile a accueilli 47 000 spectateurs.

## SUITE DE LA PAGE QUINZE

**19 février**

Sylvia Pinel, ministre du tourisme, signe avec une vingtaine de partenaires un contrat de destination "Tourisme de mémoire" en Basse-Normandie. 6 millions de personnes se rendent chaque année, rappelle le ministère, sur des lieux de souvenir en France.

## PUBLIC (SUITE DE LA PAGE UNE)

comprendre que cela puisse être invoqué à charge contre la gratuité: la fréquentation assidue des œuvres, la familiarité avec elles est au contraire un beau résultat. Ce qui est en jeu, maintenant, ce sont les marges de manœuvre dont peuvent disposer les établissements culturels, et la politique que leur tutelle leur impose. La question centrale est : qu'est-ce qui est

demandé aux établissements, dans quel cadre leur activité s'exerce-t-elle ? Lors de la présentation des vœux à la presse, Aurélie Filipetti a annoncé qu'elle demandait aux théâtres publics de réfléchir à des tarifications favorables aux jeunes. Qui paiera ces avantages ? une politique publique, c'est précisément ce qui permet de compenser les coûts du marché

par des subventions, en fonction de critères clairs, comme la volonté de démocratisation. La décision du Louvre montre que, par gros temps, ces objectifs ne sont pas faciles à tenir. Il y faut une double constance : celle de l'État, celle des établissements sous tutelle. Nous n'y sommes pas.

Philippe Pujas